

JOUY-MAUVOISIN

BULLETIN MUNICIPAL N° 150



Contacts :

Téléphone : 01 34 76 51 21

Email : mairie@jouymauvoisin.fr

Internet : <http://www.jouy-mauvoisin.fr>

SOMMAIRE

☒ Editorial

☒ Extraits des délibérations
du conseil municipal.

☒ Extrait séance de travail
du conseil municipal.

☒ Informations municipales

☐ Informations diverses

La rentrée s'est déroulée normalement avec une nouvelle directrice, Mme Lefèvre qui remplace donc Mme Lessault : nous lui souhaitons la bienvenue !

Vous trouverez dans ce numéro 150 de notre bulletin municipal les infos concernant les différents travaux en cours et à venir.

Entre autres la réparation de la cloche de l'église (fondue en 1853) et de son beffroi ainsi que l'électrification des sonneries.

Nous avons choisi de faire tinter la cloche à 9 heures, midi et 19 heures et une mise en volée pour la messe le dimanche.

Nous allons très probablement solliciter un nouveau contrat rural avec la Région Ile de France et le Conseil Départemental des Yvelines afin de réhabiliter l'ancien logement dit de « L'instituteur ». Ce sera là les derniers travaux d'envergure sur nos bâtiments communaux.

Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détails.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin d'automne.

Le maire

Alain BERTRAND



EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Stéphanie DA FORNO, Nadège DELLAROSA, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES, M. Julien HERON et Mohamed MERROUNE.

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur LENFANT Jérôme, conseiller municipal a présenté par lettre en date du 9 juin 2023 et reçue en mairie le 12 juin 2023, sa démission de son poste de conseiller municipal. Ce courrier a été adressé le 19 juin 2023 pour information à Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie.

Le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence. Le conseil municipal en prend acte.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées) de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise (CU-GPS&O) a réuni ses représentants le 30 juin 2023, afin de restituer dans les budgets des communes membres intéressées le montant des recettes historiques perçues par la CU-GPS&O au titre de la compétence déchets (*pour notre commune, celui-ci s'élève à 17 140 €*) et de procéder au recalcul de leurs évaluations de charges.

La CU-GPS&O perçoit ou verse à l'ensemble de ses communes membres des attributions de compensation définitives depuis l'année 2017 et la loi prévoit la possibilité de réviser le montant de l'attribution de compensation dans le cadre d'une procédure de révision libre, après délibération du conseil communautaire et après délibérations à la majorité simple de chaque conseil municipal.

À ce titre, la CLECT est chargée de procéder à la révision des évaluations de charges transférées, afin de permettre le recalcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé en ce sens.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le rapport du 30 juin 2023 de la CLECT de la CU-GPS&O.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le rapport de la CLECT du 30 juin 2023 de la Communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise.

RENOUVELLEMENT - ADHESION AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE LA TELEASSISTANCE

Depuis le 01 janvier 2023, le Département des Yvelines a confié à l'Agence AutonomY la gestion complète du dispositif de téléassistance « Yvelines Ecoute Assistance ». De ce fait, l'Agence AutonomY est désormais le pouvoir adjudicateur du marché. Le marché passé avec la société VITARIS a été renouvelé pour la période de 2023 à 2026. Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune au dispositif pour ladite période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2023-2026.

La prestation pour l'abonné s'élève à 4.80 € par mois depuis le 1^{er} juillet 2023.

EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le maire informe les conseillers que la commune a été retenue pour l'expérimentation du compte financier unique qui va regrouper le compte administratif tenu par la commune et le compte de gestion tenu par le trésorier.

A partir du 1er janvier 2024, celui-ci sera obligatoire pour toutes les collectivités territoriales.

Ce compte financier unique se substitue, durant l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le budget principal de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la mise en place de l'expérimentation de compte financier unique pour l'exercice 2023,
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant désigné à signer la convention sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique.

EXTRAITS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre (suite)

AVENANT A LA CONVENTION POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Par délibération en date du 2 octobre 2013, le conseil municipal a choisi de transmettre tous les actes administratifs ainsi que tous les documents budgétaires par voie dématérialisée au contrôle de la légalité et du contrôle budgétaire. Pour cela une convention a été établie et signée entre la commune et la Préfecture des Yvelines le 21 octobre 2013, dans laquelle un opérateur appelé « tiers de télétransmission » a été déclaré en l'occurrence il s'agit de la Société SRCL.

En juin 2023, la commune a signé un contrat avec la Société JVS MAIRISTEM incluant un nouveau tiers de télétransmission qui doit faire l'objet d'une déclaration en Préfecture sous la forme d'un avenant à ladite convention.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant pour ce changement d'opérateur exploitant le dispositif de transmission des actes par voie électronique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention de télétransmission des actes avec la Préfecture des Yvelines pour acter ce changement d'opérateur.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été posée, la séance est levée.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 27 SEPTEMBRE 2023

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Jean RECULE, Elisabeth DOS SANTOS, Véronique BANCE, Stéphanie DA FORNO, Nadège DELLAROSA, Noël GUYOMARD, Bruno LEBLOND et Didier LEOPOLD.

ABSENTS EXCUSES : Mme Jocelyne GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme Nadège DELLAROSA, M. Carlos FIGUEIREDO ALVES, M. Julien HERON et Mohamed MERROUNE.

1-Propositions faites au conseil municipal.

-L'agence Ingénier'y a été contactée afin de réaliser une étude de faisabilité pour aménager le rez-de chaussée du logement de l'école en dortoir. Lors de sa visite, le technicien a soumis la possibilité de créer, à l'étage, un petit logement de type studio. Par ailleurs, il a été envisagé de remplacer la chaudière au fuel desservant la mairie, la cantine et le logement par une pompe à chaleur. Ces travaux pourraient faire l'objet d'un contrat rural permettant d'être subventionnés à 70% du montant HT qui s'élève à 197 932 €.

-Au vu de nouvelles réglementations à venir sur la consommation d'énergie, la commune risque de rencontrer des problèmes pour la location des logements communaux. Une première estimation pour la réhabilitation de ces logements (isolation par l'extérieur, isolation des combles, chauffe-eaux thermodynamiques...) s'élève à 132 650 € HT.

Il est proposé de missionner l'agence Ingénier'y afin de travailler sur la mise en place d'un contrat rural regroupant tous ces travaux. La première phase consistera à faire appel à un maître d'œuvre. **Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition.**

- Monsieur le maire informe l'assemblée que le revêtement de sol sur lequel ont été installés les deux buts multisports se dégrade et présente un danger pour les utilisateurs. Une remise en état est nécessaire.

La société SPORTFRANCE a réalisé un devis pour un revêtement de sols souples sur la partie jeu d'un montant de 21 600 € HT avec en option une peinture sur le restant du terrain pour la somme de 8 295 € HT.

Les conseillers décident dans un premier temps de ne réaliser que la pose du revêtement de sol souple.

- Une prime pouvoir d'achat exceptionnelle pourrait être versée aux agents des collectivités territoriales. Les modalités ne sont pas encore connues. Monsieur le maire propose, dès la parution du décret d'application, d'en faire bénéficier les agents de la commune. **Le conseil municipal y est favorable sur le principe.** La délibération sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 27 SEPTEMBRE 2023 (SUITE)

2- Informations données au conseil municipal :

- Le conseil est informé que M. BONNELLE Patrick ne fait plus partie des effectifs de la commune depuis le mois d'août 2023. Cette décision a été prise d'un commun accord avec l'intéressé.
Le recrutement d'une personne à temps partiel (voire à temps plein si l'on rencontrait des difficultés d'embauche) est envisagé. **Pas d'objection du conseil municipal.**

- La demande de permis de construire sur l'opération d'aménagement au lieudit « Les Ruelles » a été accordée fin août 2023. Le projet envisage 10 lots sur la parcelle, mais le démarrage des travaux risque d'être reporté compte tenu de la conjoncture actuelle.

- Point sur les travaux communaux :

-Les travaux sur la cloche de l'église ont été effectués. L'horloge a été mise en place et la cloche tinte trois fois dans la journée, à 9H, à 12H et à 19H.

-Dans la cour de l'école, l'entourage des deux arbres ainsi que le tracé des jeux ont été réalisés.

-Les travaux de création d'un trottoir côté pair route de Mantes sont en cours. Ils sont réalisés par la CU dans le cadre du **Programme Pluriannuel d'Investissement** voirie retenu pour notre commune sur la période 2022-2026.

-Un devis de 3 750.94 € HT a été réalisé par Orange pour la pose de 4 prises informatiques et le câblage interne pour l'installation du nouveau matériel et la fibre. L'entreprise RAOULT a été sollicitée pour avoir un deuxième devis.

- Mme Elisabeth DOS SANTOS informe de sa démission de son poste de deuxième adjoint mais reste en tant que conseillère municipale. Cette démission devra être actée lors de la prochaine réunion de conseil.

INFORMATIONS MUNICIPALES

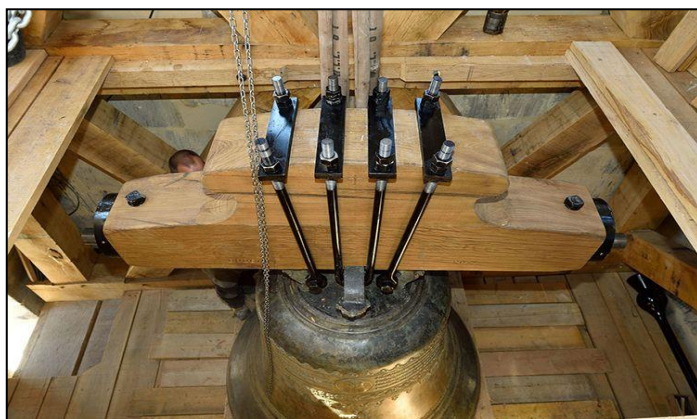
Travaux sur la commune

Illustrations des travaux énoncés dans les informations ci-dessus :

Les travaux sur la cloche de l'église sont terminés. Il aura fallu remplacer le mouton de cloche par un autre fabriqué sur place avant remise en service.

Ces travaux bénéficient d'un fonds de concours de la communauté urbaine GPS&O

Attention, la photo ci-dessous n'est pas celle de la cloche de notre église elle montre bien cependant ce qu'est le mouton, cette pièce de bois sous laquelle est suspendue la cloche.



Elargissement du trottoir route de Mantes



INFORMATIONS MUNICIPALES

ECOLE

Démarche E3D :

Durant l'année scolaire 2022/2023, l'école de Jouy-Mauvoisin a obtenu le label « E3D » grâce à :

- la mise en place par les enseignantes d'une démarche de tri des déchets et de réduction du gaspillage,
- aux travaux réalisés par la commune concernant l'isolation des bâtiments et l'installation de nouveaux éclairages plus économiques en dépense énergétique.

La labellisation « E3D » (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable) a été développée par le ministère chargé de l'éducation nationale pour reconnaître et encourager les écoles et établissements scolaires qui s'engagent dans une démarche globale de développement durable.

Rentrée 2023 – 2024 :

L'effectif de l'école est de 57 élèves répartis comme suit :

Classe Mme MOREAU (maternelle) 26 élèves :

PS : 5 - MS : 11 - GS : 10

Classe Mme LEFEVRE (Nouvelle directrice) 16 élèves :

CP : 6 - CE1 : 10

Classe Mme TEKAYA 15 élèves :

CE2 : 5 - CM1 : 5 - CM2 : 5

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu le 13 octobre 2023

ont été élus :

M. BOURSIER Nicolas
Mme MASSARDI Amandine
M. BUSSONNIERES Benjamin

Nouvelle apparence de la cour d'école.

Le tracé des jeux au sol a signé l'achèvement des travaux de rénovation de la cour d'école. Il a été procédé à la mise en place de « tours d'arbres souples et absorbants pour parfaire le niveau de sécurité des installations. La communauté urbaine GPS&O participe au financement à hauteur de 50% du montant HT des travaux par le biais d'un fond de concours.



Animation de Noël

Lors de la dernière réunion de la commission école il avait été proposé d'offrir un spectacle de Noël aux enfants.

Les enseignantes en ont choisi un qui aura lieu le jeudi **14 décembre 2023** après-midi à la salle polyvalente.

Le coût de ce spectacle est de 800 € HT.

Il a également été décidé, lors de la dernière séance de travail du conseil municipal, que le Père Noël viendrait à cette occasion saluer les enfants et leur distribuer quelques friandises au chocolat.

INFORMATIONS MUNICIPALES

LES MANIFESTATIONS A VENIR



Le jour de la nuit

Le Jour de la Nuit, grande manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, et à la protection de la biodiversité nocturne aura lieu le 14 octobre 2023.

Comme chaque année, notre commune s'associera à cette manifestation, en éteignant l'éclairage public pour la nuit entière.

Cérémonie du 11 novembre 2023

Les Joyaciens, Joyaciennes et leurs enfants sont invités à se joindre aux membres du conseil municipal pour manifester leur reconnaissance aux soldats de tous les combats, morts pour la France.

La cérémonie commencera à 11h00 par un petit cortège se rendant de la mairie au cimetière où il sera procédé à un dépôt de gerbe, à la lecture du message du ministre des Armées et de la secrétaire d'État aux anciens combattants et au recueillement des participants qui seront invités à observer une minute de silence.

A l'issue de la cérémonie tout le monde se retrouvera autour d'un verre.



Le colis aux aînés de la commune

Comme chaque année, Les Joyaciens et Joyaciennes de plus de 70 ans sont invités à venir retirer leur colis de fin d'année, le **dimanche 17 décembre 2023, à partir de 11h00, à la salle Polyvalente.**

Rappel : le colis ne pourra plus être retiré en mairie sauf cas de force majeure.

Il vous sera servi pour la circonstance un cocktail apéritif pour ceux qui le souhaitent.

Cérémonie des Vœux 2024

Monsieur le maire et le Conseil municipal seront heureux de vous accueillir à l'occasion de la présentation des vœux de la municipalité aux habitants de la commune.

Dans son discours, Monsieur le Maire fera le point sur les projets en cours et donnera un aperçu des projets à venir sur la commune.

Il sera ensuite procédé à la remise des médailles du travail aux ayants droits, suivie du traditionnel partage de la galette des rois et de quelques bulles pétillantes au fond des verres.



INFORMATIONS DIVERSES

Collecte des bouchons

La collecte des bouchons plastiques est toujours d'actualité à Jouy-Mauvoisin.

A l'attention des nouveaux arrivants et des résidents de plus longue date, voici un petit rappel de ce à quoi est destinée cette collecte ainsi que la manière dont elle est organisée.

Dans le cadre de son opération « **LES BOUCHONS DE L'ESPOIR** » l'Association « **Les Clayes Handisport** » collecte tous les bouchons en plastique dur : *Eau, lait, jus de fruits, produits corporels et ménager, boîtes de pellicules photos, capuchons de stylo, couvercles de café, chicorée poudre chocolatée pâte à tartiner (sans le carton).....*
Cette récupération permet de financer des matériels pour la pratique des sports handicapés.

Il suffit pour chacun des foyers de mettre de côté ses bouchons et de les porter de temps à autre au local de la rue des Cornouillers au sous sol du bâtiment faisant face à la salle des loisirs.

Un panneau « **BOUCHONS** » est accroché à la rampe d'escalier descendant au sous sol de ce bâtiment.

En cas de fermeture du local, les bouchons contenus dans un petit sac peuvent être déposés au bas de l'escalier.

AMAP du Mantois

DES PRODUITS FRAIS, BIO, DE SAISON



Tout au long de l'année, du goût et des vitamines



DES LÉGUMES

DES FRUITS

DES OEUFS

DES VOLAILLES

DES PÂTES

DES PAINS

CONSOMMER
AUTREMENT

EN DIRECT DES
PRODUCTEURS

tous les jeudis
de 19h à 20h

La Mare Pasloue
à MAGNANVILLE

Renseignements :

@ amapdumantois@gmail.com
06 60 85 28 88
06 84 49 07 08



amapdumantois
Amap du Mantois